

## **Enquêtes réalisées en application des articles 8 et 9 de la loi sur la statistique cantonale**

(Annexe au règlement d'application du 7 février 2000  
de la loi sur la statistique cantonale)

<b>Organe responsable de l'enquête</b>	Statistique Vaud (StatVD)
<b>Définition de l'enquête</b>	<b>Enquête auprès des clubs sportifs vaudois</b>
<b>Objet de l'enquête</b>	Clubs sportifs déployant leur activité dans le canton de Vaud. Variables relevées, notamment : pratiquant-e-s par groupe d'âges, sexe et sport ; quantité et qualité des infrastructures et leur adéquation avec les besoins ; rémunération moyenne des entraîneurs et des athlètes ; situation financière des clubs ; difficultés et défis principaux auxquels les clubs sont confrontés.
<b>Type et méthode de l'enquête</b>	Enquête directe exhaustive par questionnaire en ligne
<b>Responsable du traitement</b>	StatVD
<b>Milieux interrogés</b>	Clubs sportifs membres d'une association sportive cantonale
<b>Renseignement</b>	Facultatif
<b>Date de l'enquête</b>	2 <sup>e</sup> trimestre
<b>Périodicité</b>	Ponctuel
<b>Milieu participant à l'enquête</b>	Service de l'éducation physique et des sports (SEPS)
<b>Dispositions particulières</b>	L'anonymat des clubs sera assuré lors de la transmission des résultats par StatVD au SEPS.
<b>Coût de l'enquête pour le canton</b>	10 jours équivalents plein temps + 2-3 mois CDD.
<b>But de l'enquête</b>	Collecter toutes informations en vue de décrire la situation et les activités des clubs sportifs vaudois, afin notamment de mesurer et d'orienter la politique de promotion de l'activité sportive des Vaudoises et des Vaudois.